



TÉLÉPHONE 3.21 & 5.53
 Télégr. MONEGO-MACON
 C^{te} CHÈQUES POSTAUX LYON 224.71
 R.C. MACON 744

MONNET & GOYON

INGÉNIEURS - CONSTRUCTEURS

MÂCON (S. & L.)

Le 12 DECEMBRE 1934. 19

Monsieur René MENANT
 36, Boulevard Jean Jaurès

AP/GL

JOUE LES TOURS

-Indre & Loire-

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 9 Décembre laquelle a retenu toute notre attention.

Nous sommes en effet spécialisés dans la fourniture de machines destinées à la pratique du moto-ball. Nous avons équipé les meilleurs clubs français, entre autres l'Union Motocycliste de l'Aube, Champion de France 1933, demi finaliste 1934.

Pour la pratique du moto-ball, seul, le moteur 2 Temps peut se concevoir du fait de sa sécurité de marche qui est le meilleur facteur de satisfaction de ceux qui l'emploient, les reprises et l'accélération sont remarquables. Du reste le Champion de France 1934 était également équipé avec des Villiers

Nous nous félicitons que vous soyez un fidèle de notre marque, ce qui ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur la décision qui sera prise ultérieurement dans votre club pour l'achat des machines.

Nous pouvons fournir les trois cylindrées :
 175 - 250 - 350, cette dernière long stroke.

Quant au nouveau 350 Villiers à piston plat, nous étudions la question, mais nous ne pouvons vous donner aucune précision, car non seulement Villiers ne les sortira qu'au printemps, mais encore comme toutes les marchandises

R.S.V.P.

CONDITIONS DE VENTE. — PAIEMENT : Tous nos envois sont payables net au comptant sans escompte. — PRIX : Les prix s'entendent pour marchandises prises aux usines Monnet & Goyon, 11, rue de la République, à Mâcon. Que la commande soit faite directement à l'usager ou par l'intermédiaire d'un agent, les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge de l'acheteur. — DÉLAIS : Les commandes sont livrées dans les 15 jours de la réception de la commande, à moins que l'acheteur ne demande une livraison en cours de route. Les clients doivent donc s'assurer de la conformité de la commande avant de l'accepter. — GARANTIE : Tous nos appareils à moteur ont une garantie de six mois contre tous vices de construction ou défaut de matière à dater de la sortie de l'usine. Cette garantie est strictement limitée à la réparation dans nos ateliers ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse, résalée franco nos usines. — Notre responsabilité ne trouve complètement dérogée quand une modification a été apportée à nos machines ou dehors de nos ateliers. — Nos prix peuvent être modifiés si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans engagement. — Un retard de livraison ne nous engage pas. — Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement. En aucun cas un retard ne peut donner lieu à une indemnité. De consentement exprès de l'acheteur, le Tribunal de Mâcon est seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs, de demandes incidentes ou d'appel en garantie. — Nos envois contre remboursement, la création et l'acceptation de valeurs n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.